

Depuis près de 35 ans, Histoire & Collections est un groupe de presse connu et reconnu dans les secteurs de la défense (histoire et matériel) et des loisirs.

Repris en juillet 2016, par le **Groupe Sophia Communication de Thierry Verret et Gilles Gramat**, Hommes de Presse convaincus par la pertinence des titres et le professionnalisme des journalistes qui les animent.

**MediaObs** est la régie publicitaire des titres Histoire & Collections.

### 1. HISTOIRE ET COLLECTIONS PUBLICATIONS

Spécialisées dans les domaines de l'actualité et de la collection, de véhicules, de militaria, de maquettes et du vintage

5 centres d'intérêts experts :

- **Actualités**  
RAIDS  
RAIDS AVIATION
- **Militaire**  
MILITARIA  
GBM (Guerre, Blindé et Matériel)
- **Locomotion**  
CHARGE UTILE
- **Loisirs**  
WINGMASTERS  
STEELMASTERS
- **Lifestyle**  
STYLES VINTAGE

### 2. HISTOIRE ET COLLECTIONS EDITION

Éditeur de livres très actif dans ces domaines, Histoire & Collections publie plus d'une centaine d'ouvrages par an en français et en anglais

### 3. HISTOIRE ET COLLECTIONS EVENTS

Acteur majeur, Histoire et Collections expose dans de nombreux salons et participe aux principaux événements :

- Museum Connection (Paris) – Janvier
- Rétromobile (Paris) – Février
- Salon Vivre l'Histoire (Paris) – Février  
Paris Espace Champerret
- Sofins (Bordeaux) - Mars
- Les Heures Historiques de Sully sur Loire – Mai
- Eurosatory (Villepinte) – Juin
- Aéropace, (Le Bourget) – Octobre
- Euronaval (Le Bourget) – Octobre
- Bastogne Barracks (Bastogne/Belgique) – Décembre
- Salon de la figurine (Sèvres) – Novembre
- Epoqauto (Lyon) – Novembre
- Milipol (Paris) – Novembre



### CONCEPT

Depuis 1986, le magazine Raids couvre chaque mois l'actualité des conflits internationaux, des troupes d'élite et du matériel, particulièrement centré sur les forces françaises, les hommes, et leurs interventions dans le monde.

La mission du magazine est d'informer le lecteur avec le maximum de détails terrain, au plus près de l'action.

### POSITIONNEMENT

Revue de référence sur les forces spéciales et les troupes d'élite en abordant chaque mois les conflits actuels, les belligérants, les équipements et matériels de combats modernes et spécifiques. L'objectivité et l'exclusivité des reportages et des photos diffusées dans RAIDS assurent son caractère original.

### PERIODICITE

Mensuel + 4 HS

### PRESENTATION

Rédacteur en chef : **Eric Micheletti** qui anime avec rigueur un réseau mondial de correspondants.

104 Pages + un blog [www.raidsmag.com](http://www.raidsmag.com) alimenté régulièrement, il permet également d'accéder aux archives et aux anciens numéros. Disponible sur ipad, iphone et android

Couverture vernie  
Prix de vente : 7.50 €

### PERFORMANCES

**Diffusion** : 30 000 exemplaires dont 5 000 abonnés – fidélisation importante du lectorat (abonnement moyen > 5 ans)

Distribution à l'étranger : Belgique, Allemagne, Espagne, Pologne, Japon, US...

**Distribution** : MLP

### CIBLE

Prioritairement des Hommes, 20/40 ans, le personnel militaire et leurs familles – les industriels et les organismes d'états liés à la défense nationale.

45% sont des militaires de carrière, 22% exercent des professions liées à la sécurité des biens et des personnes, Sportifs (83% fréquentent les salles de sports, 25% suivent des stages de survie, 38% pratiquent des sports de combat, 41% pratiquent le tir)

66% d'entre eux sont amateurs de jeux vidéo militaires et tactiques

Leurs motivations d'achat sont guidées par l'intérêt porté aux équipements aux nouvelles technologies, et aux armes légères.

Collectionneurs avertis et Passionnés par ailleurs.

### CALENDRIER DE PARUTION 2019

N°	DATÉ	PARUTION	TECHNIQUE
391	FÉVRIER	31 JANVIER	11 JANVIER
392	MARS	28 FÉVRIER	8 FÉVRIER
HS70	HS	15 MARS	22 FÉVRIER
393	AVRIL   SOFINS	30 MARS	11 MARS
394	MAI	30 AVRIL	10 AVRIL
395	JUIN	29 MAI	10 MAI
HS71	HS	14 JUIN	24 MAI
396	JUILLET	29 JUIN	11 JUIN
397	AOÛT	31 JUILLET	12 JUILLET
398	SEPTEMBRE	30 AOÛT	9 AOÛT
HS72	HS	14 SEPTEMBRE	23 AOÛT
399	OCTOBRE	28 SEPTEMBRE	10 SEPTEMBRE
400	NOV   Milipol	31 OCTOBRE	11 OCTOBRE
401	DÉCEMBRE	29 NOVEMBRE	8 NOVEMBRE
HS73	HS	13 DÉCEMBRE	25 NOVEMBRE
402	JANVIER	28 DÉCEMBRE	10 DÉCEMBRE

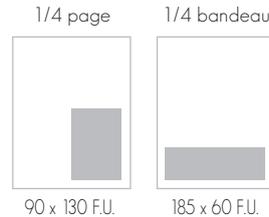
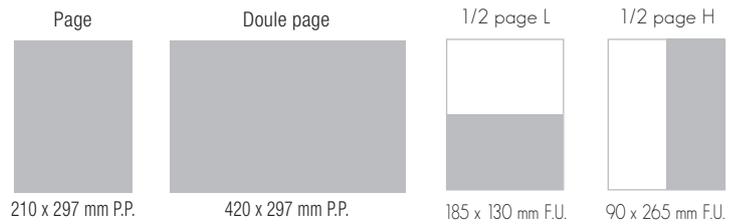
## TARIFS 2019 (Euros H.T.)

EMPLACEMENT	COUT
4 <sup>e</sup> de couverture	2 700
3 <sup>e</sup> de couverture	2 300
2 <sup>e</sup> de couverture	2 500
Page	2 000
Recto 1 <sup>er</sup> Cahier	2 200
Double Page	4 000
1/2 Page	1 200
1/4 Page	700
Actualités Commerciales "Raids-Neuf"	700
Opérations Spéciales Encarts	Nous consulter -

## DÉGRESSIFS (Euros H.T.)

EMPLACEMENT	COUT
Jusqu'à 5 insertions	10%
De 6 à 12 insertions	20%
A partir de 13	30%
<b>Remise Professionnelle Cumul des mandats</b>	<b>15% 3%</b>

## INFORMATIONS TECHNIQUES



- > **REMISE DES ÉLÉMENTS** : J-30
- > **IMPRESSION** :  
offset, trame 150
- > **MODE DE BROCHAGE** :  
dos piqué

### > ÉLÉMENTS À FOURNIR :

document PDF 1.3 + 1 épreuves de photogravure. Rajouter 5 mm de rogne et les traits de coupe pour les formats plein papier. Pour les doubles pages, nous fournissons impérativement deux pages simples. Pour les pages nécessitant un blanc tournant (cadre blanc autour de la page), le cadre doit faire au minimum 1 cm.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toute souscription d'un ordre de publicité implique pour l'annonceur et son mandataire l'acceptation des conditions générales ci-dessous, valables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

### CONCLUSION DU CONTRAT

Tous les ordres de publicité sont exécutés aux conditions du tarif. L'éditeur se réserve le droit de refuser l'insertion de toute annonce contraire à l'esprit ou à la présentation du magazine. Il en est de même si une annonce paraît contraire à la législation en vigueur ou est refusée par l'ARPP.

### REPORT ET ANNULLATION DE PARUTION

Pour être acceptées, les demandes d'annulation ou de report devront être notifiées par écrit dix semaines avant la date de parution.

### UTILISATION DU TITRE

Les titres des publications appartenant à leurs éditeurs respectifs, leur nom ne peut être utilisé dans une annonce de publicité sans autorisation préalable écrite de l'éditeur (nous consulter).

### RÈGLEMENT

Tout ordre de publicité d'un annonceur transmis par un mandataire ne sera valablement pris en compte que contre remise par l'annonceur au régisseur d'une notification de mandat dûment remplie et signée qui devra préciser notamment que les conditions générales de vente dudit régisseur ont été portées à la connaissance de l'annonceur qui déclare les accepter (modèle fourni par MediaObs sur demande). Le règlement sera demandé à la remise de l'ordre lorsque celui-ci émanera d'un nouvel annonceur, d'un nouveau mandataire ou lorsque le client n'aura pas respecté une ou plusieurs échéances de paiement antérieures ou pour tout dépassement d'encours tel qu'autorisé et estimé par MediaObs. Suivant l'importance ou la nature du travail à exécuter, il pourra être alors demandé une avance de 30% du montant HT à la commande. La publicité est payable sans escompte à 45 jours fin de mois de facturation.

### MODIFICATIONS

MediaObs se réserve le droit de modifier ses tarifs et sa politique commerciale sans délai ni préavis.

### DOCUMENTS ET BON À TIRER

Les documents techniques devront être de qualité conforme aux spécifications techniques des supports. Dans le cas contraire, MediaObs ne pourra être tenu pour responsable de la mauvaise qualité de leur reproduction. Par ailleurs, tout bon à tirer non renvoyé dans les 48 heures implique l'accord de l'annonceur et dégage la responsabilité de MediaObs. Tous les textes, fichiers informatiques ou photographies de type rédactionnel seront précédés ou suivis de la mention « publi-information » ou « publi-reportage ». Ces textes, photographies ou fichiers informatiques devront être soumis à l'accord des supports et de la régie. Les fichiers informatiques et documents non réclamés dans un délai de 12 mois suivant la parution seront détruits. La réalisation de typons ou tout document technique par MediaObs ou les supports fera l'objet d'une facturation de frais techniques. Toute création publicitaire exécutée par les soins de la régie ou des supports reste leur propriété artistique.

### CRÉATIONS GRAPHIQUES

Les créations graphiques réalisées par MediaObs pour le compte des annonceurs sont destinées exclusivement aux parutions faisant l'objet d'un ordre de publicité signé par MediaObs dans les supports dont il assure la régie publicitaire. L'annonceur peut cependant acquérir le droit d'exploiter ces créations dans tout autre support de communication pour un montant forfaitaire équivalent à trois fois le prix facturé pour cette prestation.

### JUSTIFICATIFS

Pour les titres adhérents à l'outil e-justifs, conformément aux accords pris par le SEPM et l'Udecam, 2 exemplaires papier au plus seront envoyés par numéro et par agence utilisant l'outil.

### LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les relations entre MediaObs et le client sont soumises au droit français, qui est seul applicable. Tout différend relatif à la validité, à l'interprétation et/ou à l'exécution du présent contrat sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris, auquel il est fait attribution de juridiction et ce nonobstant pluralité des défendeurs ou appel en garantie.

## CONTACTS

### Team Co

**Christian Stefani**  
cstefani@mediaobs.com  
01 44 88 93 79

**Martin Rougé**  
mrrouge@mediaobs.com  
01 44 88 89 10

### Studio

**Cédric Aubry**  
caubry@mediaobs.com  
01 44 88 89 05

**Louis Fourquet**  
studio@mediaobs.com  
01 44 88 89 26